



République française  
Département des Vosges  
Commune de Montmotier

Nombre de conseillers

- En exercice 6
- Présents 6
- Votants 6
- Absents 0
- Exclus 0

1

Date de convocation : vendredi 16 septembre 2022

Date d'affichage : vendredi 22 septembre 2022.

Le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

**Etaient présents** :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT, Michel TRONCHE et Maxime ZIELONY.

**Procuration** : néant

---

**Délibération N°21/2022 DELEGUE SDEV**

Le Conseil municipal à l'unanimité désigne, Madame Anne Marie LHUILLIER, déléguée communal du syndicat mixte départemental d'électricité des Vosges (SDEV). Elle représentera la commune de Montmotier pour toute la durée du mandat en cours.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le  
Publié ou notifié le

JEAN PIERRE POIROT  
2022.09.30 13:43:53 +0200  
Ref:20220926\_103803\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire